



Le 6 février 2026

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Carolina Rinfret
Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pierre Chabot, D. Fisc.
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 2065
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : chabot.pierre.2@hydroquebec.com

OBJET : DPCMÉER - Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1
Dossier Régie : R-4233-2023 (Demande réamendée 2025)
Notre référence : LTG 07372 PC

Chère consœur,

Le Coordonnateur donne suite à la correspondance du 5 février 2026 de la Régie de l'énergie (« la **Régie** ») relativement au dossier mentionné en titre. Le Coordonnateur partage avec la Régie les efforts d'efficacité réglementaire et accepte la tenue d'une séance de travail avec la participation de l'intervenante au dossier Rio Tinto Alcan Inc. (« **RTA** »), tel que requis par la Régie et sous réserves de ce qui suit.

Le Coordonnateur prend acte de la demande de la Régie de définir avec RTA les modalités relatives à la consultation des pièces déposées sous pli confidentiel au dossier et dont il sera question lors de la séance de travail.

Le Coordonnateur a d'ailleurs entamé à ce jour les discussions avec RTA pour la signature d'une entente de non-divulgence, entente qui devra obligatoirement être signée par RTA et ses représentants afin de pouvoir tenir la séance de travail en la présence de ces derniers. Le Coordonnateur informera la Régie des conclusions de ces discussions avant la tenue de la séance de travail en déposant au présent dossier cette entente de non-divulgence.

Nous vous prions de bien vouloir noter que l'équipe du Coordonnateur est disponible le 25 février 2026 de même qu'après le 18 mars 2026 pour la tenue de cette séance de travail.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

(s) Pierre Chabot

PIERRE CHABOT
PC/gm

cc : M^e Pierre Grenier (RTA)